



Défiscalisation frais Avocat et Huissier

Par **PHILO58**, le **16/04/2021** à **09:53**

Bonjour,

Dans une copropriété, un arbre planté le long du mur de notre garage menaçait son intégrité.

Nous avons obtenu des copropriétaires l'abattage de cet arbre. Pour cela, nous avons demandé un constat d'Huissier et le Conseil d'un Avocat.

Après l'abattage de l'arbre, nous avons commandés des travaux de maçonnerie, étanchéités, menuiserie etc... afin de remettre notre garage en état.

Dans notre déclaration fiscale foncière 2044, ligne 224- TRAVAUX, pouvons-nous défiscaliser les montants réglés, à l'Avocat (60 Euros) et à l'Huissier (324 Euros) ?

Merci de votre réponse,

Cordialement

PHILO58